

TRAITEMENTS DES ORDURES MÉNAGÈRES – ANNÉE 2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Période du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020

Finalité : Aider les personnes âgées de plus de 70 ans et à faibles revenus, à payer leur taxe de transport et de traitement des ordures ménagères.

Montant de l'aide :

- 50 € par an

Conditions :

Si vous êtes propriétaire	Si vous êtes locataire
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir plus de 70 ans ➤ Être résident permanent sur la commune ➤ Être exonéré de la taxe foncière (sur le bâti) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir plus de 70 ans ➤ Être résident permanent sur la commune ➤ Ne pas être imposable sur le revenu

Justificatifs (pièces à joindre) :

Si vous êtes propriétaire	Si vous êtes locataire
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dernier avis d'imposition de la taxe d'habitation (= justificatif de résidence principale) ➤ Pièce d'identité ➤ Dernier avis d'imposition de la taxe foncière (sur le bâti) ➤ Relevé d'identité bancaire ou postal 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dernier avis d'imposition de la taxe d'habitation (= justificatif de résidence principale) ➤ Pièce d'identité ➤ Dernier avis d'imposition sur le revenu ➤ Relevé d'identité bancaire ou postal

Nom et Prénom du demandeur : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Email : _____

Je soussigné-e _____ certifie l'exactitude des éléments administratifs fournis.

Fait à La Motte Saint-Martin, le _____

Signature du demandeur : _____

Partie réservée au CCAS

Bon pour accord pour :

- Le règlement de la somme de : _____ €

Le Président du CCAS
(signature et tampon)

Références bancaires : voir RIB joint au dossier